



Professeurs Paul Vert et Elisabeth Eléfant

Recommandations : Ayant rappelé que les médicaments présents dans l'organisme maternel, le sont aussi, à des concentrations variables, chez l'enfant au moment de la naissance, l'Académie Nationale de Médecine attire l'attention sur les effets néfastes possibles de cet héritage médicamenteux au moment de l'adaptation néonatale. Elle fait les recommandations suivantes :

1.

évaluer précisément la morbidité néonatale d'origine médicamenteuse maternelle dans les maternités, les services de néonatalogie et les centres de pharmaco-vigilance ;

2.

sensibiliser les professionnels de santé concernés aux éventuels effets délétères des médicaments pendant la grossesse ;

3.

développer des consultations concertées de pharmacologie clinique pré et périnatale, en particulier pour les mères souffrant de maladie chronique, éventuellement en relation avec les centres de pharmacovigilance et le Centre de Référence sur les Agents Tératogènes (CRAT) de l'AP-HP ;

4.

pratiquer des dosages des médicaments administrés à la mère devant des signes cliniques inexplicables chez les nouveau-nés ;

5.

prévoir dans les maternités et les services de néonatalogie des protocoles de surveillance spécifiques pour les enfants exposés *in utero* à des médicaments susceptibles de retentir sur leur adaptation ;

6.

limiter le plus possible l'anesthésie générale pour l'accouchement au profit des autres méthodes d'analgésie ;

7.

intégrer dans le cursus des études de santé des notions spécifiques à la période périnatale ;

8.

informer les femmes enceintes des risques de l'auto-médication et les inciter à consulter le site idu CRAT (www.lecrat.org) au même titre que les professionnels de santé ;

9.

exiger des laboratoires pharmaceutiques le signalement de ces risques indépendamment et en plus des effets tératogènes éventuels, et améliorer le recueil des effets indésirables ;

10.

obtenir des autorités de santé des mesures réglementaires adaptées à ces risques.